



*Appui à la GOuvernance et Renforcement des Acteurs
communaux-AGORA*

TCHAD

Evaluation finale externe Termes de référence

Demandeur : Initiative Développement (ID)

www.id-ong.org

Et

Codemandeur : CEFOD

Mars 2025



1. Présentation d'Initiative Développement

1.1. Missions et objectifs

Initiative Développement (ID) est une association de solidarité internationale créée en 1994 qui se démarque par son approche territoriale de moyen-long terme, visant à remettre les acteurs locaux au cœur de leur propre développement. En participant au renforcement de leur autonomie, ID permet aux acteurs locaux de construire et mettre en œuvre eux-mêmes des réponses aux défis sociaux, environnementaux et économiques de leurs territoires.

ID intervient dans plusieurs pays (Bénin, Burkina-Faso, Congo-Brazzaville, Gabon, Tchad, Sénégal, Madagascar, Haïti et les Comores). Ses domaines d'intervention sont : l'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et déchets, l'éducation, le développement local, les énergies renouvelables, la lutte et adaptation face aux changements climatiques et la santé.

1.2. Expériences dans le domaine et le pays concerné

Depuis son implémentation au Tchad en 2004, ID a mené plusieurs projets en lien avec la bonne gouvernance, la décentralisation et le développement local :

KOMNAND I : de 2012 à 2014

KOMNAND II : de 2015 à 2017

KOMNAND III : 2018 à 2020

AGORA : 2021 à nos jours

Moundou Leci : 2022 à nos jours

2. Présentation du projet AGORA et de son contexte

2.1. Contexte

Le Programme d'Appui à la Gouvernance au Tchad (PAG2) est une action qui s'inscrit dans le Programme indicatif national (PIN) du 11ème Fonds européen de Développement (FED). Sa Convention de Financement a été signée le 21 octobre 2019 entre la République du Tchad et la Commission européenne.

Le PAG2 s'inscrit dans le cadre général du processus de réforme de l'Etat, et comprend deux composantes :

1. Appui au système d'état civil ;
2. Appui aux capacités d'intervention des autorités locales.

Les actions prévues s'inscrivent dans les politiques nationales et le plan national de développement 2017-2021 et dans la continuité des actions entreprises par le Programme d'Appui à la Gouvernance (PAG) exécuté entre 2012 et 2017, dans le cadre du 10ème FED.

Au titre du PAG2, huit (08) communes pilotes (Ati, Bongor, Gounou Gaya, Koumra, Léré, Mongo, Pala, Oum Hadjer) ont bénéficié de subventions de la Délégation de l'UE pour renforcer leurs capacités d'intervention en faveur du développement local. Ces communes bénéficient de l'Assistance Technique de l'ONG Initiative Développement (ID) à travers le projet AGORA, pour un ancrage des compétences nécessaires à leur mission de service public.

Cet appui est mis en place à travers des Assistants Techniques déployés par AGORA/ID auprès des communes qui disposent chacune son équipe projet.

2.2. Objectifs du projet

Objectif général :

Consolider l'état de droit et les institutions démocratiques au Tchad.

Objectifs spécifiques :

Renforcer la capacité de l'État à améliorer et promouvoir le système d'état civil, la gouvernance locale et le développement communautaire

2.3. Logique d'intervention

Résultat 1	Les communes sont accompagnées et renforcées en vue d'ancrer les compétences nécessaires à leur mission de services publics
Activité 1.1	Mettre à disposition des Communes une assistance technique facilitant l'appropriation, le suivi et la mise en œuvre des activités
Activité 1.2	Participer, en coordination avec la DGGL, aux auto-évaluations des performances et des bonnes pratiques de la gouvernance communale permettant un état des lieux des priorités de renforcement de compétences dans la gouvernance des services municipaux
Activité 1.3	Engager dans les communes, sur la base des auto-évaluations, des actions de renforcement de capacités et d'accompagnement permettant d'améliorer les capacités d'intervention de la Commune (coaching, suivi des formations dispensées dans le cadre du DPP)
Activité 1.4	Impulser et soutenir une culture de redevabilité des Communes envers les citoyen.ne.s
Résultat 2	Les cadres de concertation multi-acteurs sont soutenus et installés au niveau des communes
Activité 2.1	Appuyer la constitution ou le renforcement d'un cadre de concertation communal représentatif et inclusif dans chaque commune
Activité 2.2	Accompagner les cadres de concertation dans leur travail d'identification de deux services publics répondant aux besoins prioritaires des citoyen.ne.s les plus vulnérables.
Résultat 3	Produit (résultat 3) : Des services publics répondant aux besoins prioritaires des citoyen.ne.s sont mis en œuvre en conformité avec le plan de développement communal (PDC) de chaque commune
Activité 3.1	Appuyer la mise à jour et la vulgarisation des PDC auprès des citoyen.ne.s et du cadre de concertation de chaque commune
Activité 3.2	Conduire dans chaque commune une étude de faisabilité autour de la mise en œuvre des deux services publics identifiés

Activité 3.3	Appuyer les communes à mettre en œuvre les services publics et à en effectuer le suivi-évaluation
Résultat 4	Les enjeux de la décentralisation et les bonnes pratiques de la gouvernance communale sont adressés aux Autorités Nationales à travers un dialogue politique avec les communes.
Activité 4.1	Organiser, en lien avec l'ANCT, un atelier de partage d'expérience et de travail collectif sur les enjeux de la décentralisation et du développement local pour les communes appuyées dans le cadre du programme en vue de la production d'une note de position et d'un document de capitalisation
Activité 4.2	Élaborer, en lien avec l'ANCT, une note de positionnement à l'issue de l'atelier afin d'adresser aux autorités nationales une problématique spécifique dans la mise en œuvre de la décentralisation et de la gouvernance locale
Activité 4.3	Produire un document de capitalisation des expériences afin d'établir les bonnes pratiques de l'expérience et alimenter le plaidoyer sur la décentralisation
Activité 4.4	Organiser, en lien avec l'ANCT, une table ronde de la décentralisation permettant aux collectivités territoriales de dialoguer et influencer les politiques et stratégies des autorités nationales et des PTF en matière d'appui à la gouvernance locale.

2.4. Les groupes cibles

8 communes du Tchad : Ati, Bongor, Gounou Gaya, Koumra, Léré, Mongo, Oum Hadjer, Pala

- Les élus de l'exécutif ;
- Le conseil municipal
- Les services techniques (en particulier le Secrétariat général)
- Les membres des cadres de concertation

Bénéficiaires finaux : les habitant(e)s des 8 communes à savoir Koumra, Mongo, Pala, Léré, Gounou Gaya, Bongor, Ati, Oum Hadjer, soit environ 600 000 personnes, seront les bénéficiaires finaux (chiffres tirés des PDC dont la plupart des durées de mise en œuvre s'étendent de 2017 à 2022.)

2.5. Les enjeux du projet

Enjeux liés à la gouvernance locale et au renforcement des capacités d'acteurs :

- **Compétence de l'exécutif communal** : L'exécutif communal a bénéficié d'un renforcement des capacités sur divers thématiques, notamment la redevabilité, la gestion des services publics, les finances locales, la comptabilité communale et la méthodologie d'élaboration des Plans de Développement Communal (PDC). Ces formations ont été mises en place afin d'accompagner les communes dans l'exercice efficace de leurs responsabilités et de renforcer leur autonomie dans la gestion des compétences qui leur sont dévolues.
- **Transparence et redevabilité** : La transparence dans la gestion des affaires communales constitue un aspect essentiel des appuis apportés à la commune. Ainsi, les communes ont organisé des sessions de reddition de comptes afin d'informer les acteurs locaux sur la gestion du projet et celle de la commune. Il est donc crucial de préserver cette transparence pour renforcer la confiance entre l'exécutif communal et les contribuables, et ainsi favoriser une gouvernance locale plus efficace.

Enjeux liés à la concertation :

- **Engagement durable des membres** : Tout au long du projet, les membres du cadre de concertation sont restés mobilisés et fortement impliqués dans la mise en œuvre des activités. Leur engagement constant a favorisé la participation citoyenne et renforcé l'adhésion des acteurs locaux. Il est essentiel de préserver cette dynamique afin de garantir la pérennité des acquis du projet et d'assurer la durabilité des services publics.
- **Institutionnalisation et autonomie** : Les cadres de concertation (CC) redynamisés dans les communes ont été institutionnalisés par des arrêtés communaux pris par les maires. Par ailleurs, des lignes de financement ont été identifiées dans les budgets communaux afin de soutenir leur fonctionnement. Pendant la durée du projet, les CC ont été principalement financés par les ressources allouées au projet, à l'exception de la commune d'Ati, qui a mobilisé en plus des ressources du projet ses propres fonds pour les soutenir. Afin d'assurer leur pérennité et leur bon fonctionnement, il est essentiel que les communes intègrent durablement les CC dans leur stratégie de gestion et d'organisation, leur permettant ainsi de maximiser les bénéfices de ce dispositif
- **Coordination entre les acteurs** : Le Cadre de Concertation (CC) est composé des conseillers municipaux, du maire, des représentants des organisations de la société civile, notamment celles des femmes et des jeunes, ainsi que des chefs traditionnels et religieux. En fonction des besoins, les services déconcentrés de l'État peuvent également y être associés. Cette composition favorise une coordination efficace des acteurs présents au sein des communes, permettant ainsi d'harmoniser les interventions et d'optimiser la circulation de l'information. Il est primordial de préserver cette dynamique afin de renforcer la cohésion entre les différentes parties prenantes et d'assurer une gouvernance locale concertée.
- **Inclusion** : L'un des enjeux majeurs de la concertation repose sur l'inclusion des groupes vulnérables, tels que les femmes ou les jeunes, dont l'avis est généralement moins pris en compte. Assurer leur participation active dans les cadres de concertation permet de garantir une meilleure prise en compte de leurs besoins et d'enrichir la prise de décision locale. Il est donc essentiel de renforcer les mécanismes favorisant leur participation effective afin d'assurer une gouvernance véritablement représentative et équitable.

Enjeux liés à la mise en place et à la durabilité des services publics :

- **Accès équitable et qualité des services** : Les services publics d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable, mis en place dans les communes, ont été au cœur des discussions afin de garantir un accès facilité aux populations les plus vulnérables et d'assurer une prestation de qualité. L'accessibilité a été définie en fonction de plusieurs critères, notamment le choix des sites d'implantation, les modalités d'accès adaptées aux capacités financières des usagers et le mode de gestion assuré par un comité dédié. Il est essentiel de préserver ces deux aspects fondamentaux liés à l'accès et à la qualité afin d'assurer la pérennité des services.
- **Suivi évaluation des services publics** : Les services techniques de la commune et les comités de gestion constituent les principaux organes chargés du suivi des services. Une collaboration étroite entre ces deux entités est essentielle pour assurer une gestion efficace et pérenne des services.

Enjeux liés au dialogue politique :

- Un atelier de partage d'expériences sur la mobilisation et la gestion des ressources communales a été organisé, réunissant les maires, les receveurs municipaux, les conseillers municipaux, la Direction Générale de la Décentralisation, l'Association Nationale des Communes du Tchad (ANCT) ainsi que la Coordination du PAG2. Durant deux jours d'échanges, des recommandations ont été formulées à l'intention des autorités nationales

impliquées dans la décentralisation. Ces propositions ont été présentées aux parties prenantes lors d'une table ronde spécialement organisée à cet effet. Les discussions ont permis d'engager un dialogue ouvert, d'apporter des ajustements et d'affiner les recommandations formulées.

À l'issue des travaux, les maires ont mandaté le Directeur Général de la Décentralisation pour assurer le suivi et mener le plaidoyer auprès des instances compétentes en vue de la mise en œuvre des améliorations proposées lors de la table ronde.

2.6. Partenaire du projet

ID (chef de file) est responsable de la coordination technique et de la mise en œuvre des activités du projet AGORA et de l'assistance technique aux communes. ID s'assure de la cohérence et de l'articulation de l'ensemble des actions mises en œuvre. ID assure le suivi technique et financier de l'action.

Le partenaire de mise en œuvre du projet est le CEFOD-Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (co-demandeur) qui a la responsabilité d'assurer le renforcement des capacités des communes.

2.7. Budget total et plan de financement

Le budget global de l'action s'élève à **1 332 707 €** pour une durée de 42 mois du projet.

Financement : UE et AFD.

Evaluation

1. Justification de l'évaluation

1.1. Origine de la demande

La présente évaluation concerne le projet AGORA et couvre la période allant d'octobre 2021 à avril 2025. Elle vise à rendre compte aux bailleurs des activités et résultats obtenus ainsi qu'à tirer des enseignements et formuler des recommandations qui alimenteront les réflexions d'ID, du CEFOD et celles des partenaires techniques et financiers lors de la conception et de la mise en œuvre des projets similaires.

1.2. Attentes d'ID et enjeux de l'évaluation

Le projet AGORA vise le renforcement des capacités des 8 communes bénéficiaires de la subvention de la DUE au titre du PAG2. Il vise à favoriser la concertation d'acteurs locaux pour une participation inclusive de la population au processus d'identification des services et à établir un dialogue entre les maires et les différents acteurs nationaux impliqués dans la décentralisation (Ministère de l'administration du territoire de la décentralisation, ministère des finances et du budget, les PTF etc.) à travers la table ronde.

Des défis énormes restent à relever pour assurer la continuité des services malgré les turn-over dans les équipes communales et de garantir la pérennité des CC. De ce fait, l'évaluation doit mettre en avant des éléments permettant de répondre aux enjeux suivants :

La capacité de la commune à mettre en place les acquis de renforcement des capacités :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les communes notamment l'exécutif communal, certains responsables de la commune ainsi que certains conseillers municipaux ont bénéficié des formations. Dans le contexte tchadien où la décentralisation est fragile (les équipes changent constamment), des rivalités et querelle internes au sein du conseil municipal sont intenses, l'autorité de tutelle trop présente dans la gestion communale, des préoccupations se dégagent :

- Dans quelle mesure, les formations acquises sont/seront-elles appliquées et les changements sont/seront-ils observés ?
- Comment assurer l'efficacité d'intervention des équipes communales dans un contexte où le conseil communal a changé avec les élections communales récentes ?
- Quelle stratégie proposer pour garder la culture de la redevabilité au sein des communes ?

Le choix des formations est issu du plan de renforcement des capacités à la suite d'un autodiagnostic des communes. L'enjeu de l'évaluation est aussi d'analyser et proposer des mécanismes de suivi de formation, d'accompagnement des collectivités pour l'application des acquis de formation.

La pérennisation des cadres de concertation :

Les cadres de concertation sont mis en place dans les communes par des projets qui ont précédé AGORA. Ceux-ci sont quasiment non opérationnels avant l'arrivée du projet par manque d'initiative et de ressources pour financer leur fonctionnement. Au regard de la composition des CC, du processus de mise en place et de son fonctionnement actuel, les stratégies concrètes pour la pérennisation des cadres communaux de concertation au-delà des projets d'appui sont nécessaires.

Pour ce faire, les questions préoccupantes sont de savoir si

- Les cadres de concertation ont-ils joué leur rôle ?
- Comment apprécier la stratégie d'inclusion mise en place au sein des cadres de concertation ?
- Que peut-on mieux faire pour renforcer la pérennité de ces instances ?

La durabilité des services publics (gestion des déchets et accès à l'eau potable) :

Au titre du PAG2, les communes ont bénéficié de la subvention de la DUE. Ces fonds ont servi en partie à mettre en place les services publics. Dans le montage de leurs dossiers, les communes n'ont pas suffisamment intégré les mécanismes d'animation des services et des outils de durabilités (tarification des services, implication des services techniques de la commune, renouvellement des équipements, entretiens du matériel etc.), la préoccupation actuelle est de savoir si les services répondent aux préoccupations locales, si les modes de gestion des services sont adaptés aux réalités des communes et de leur territoire?

Dans quelle mesure les communes se sont appropriées les services ? quelles dispositions pour pérenniser les services publics mis en place par les communes ?

Les retombées du dialogue politique/de la table ronde sur le processus de la décentralisation au Tchad :

Pour permettre aux communes de relever les défis liés à la mobilisation et à la gestion des ressources financières dans les communes, un atelier de partage d'expérience entre les Maires, leurs receveurs et quelques conseillers municipaux a été organisé. À l'issue de 2 jours de travail, une table ronde a été organisée par les Maires pour présenter les recommandations de l'atelier aux autorités nationales en charge des questions de la décentralisation et des questions financières et aux partenaires techniques financiers. Ces recommandations ont été débattues et des amendements apportés. La Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local à travers son directeur est désignée pour

assurer le plaidoyer et le suivi à N'Djamena et d'en rendre compte aux Maires du niveau d'avancement des recommandations formulées.

Le plaidoyer peine à se mettre en place et les maires depuis lors n'ont aucun retour sur les recommandations. La question préoccupante est comment encourager le plaidoyer et le suivi des recommandations notamment dans ce contexte où l'ANCT est un acteur majeur aux côtés des communes ? Quels accompagnements des partenaires pour renforcer le rôle de l'ANCT auprès des communes ?

2. Questions évaluatives

L'évaluation portera sur l'atteinte des 4 résultats et les indicateurs du projet sur la base des 4/5 critères : pertinence, cohérence, efficacité, durabilité et impact. Le/la/les consultant.e.s pourra.ont traiter les questions liées aux aspects suivants :

L'action :

a) Pertinence :

- Les services publics ont-ils répondu aux préoccupations locales et priorités de développement local des zones d'intervention, notamment des vulnérables (femmes, jeunes etc.) ?
- Les modules de formations sont-ils pertinents et adaptés aux groupes cibles ?
- Quelle pertinence d'un renforcement des capacités dans le contexte national du programme ?

b) Efficacité :

- Quel niveau d'atteinte des résultats et activités ? Y a-t-il des écarts constatés ? Si oui quelles en sont les raisons ?
- Dans quelle mesure les activités menées et les résultats obtenus contribuent-ils à l'atteinte des objectifs ?
- Le projet a-t-il engendré des effets positifs/négatifs imprévus ?
- Quels résultats concrets en termes de redevabilité, de renforcement des capacités des communes ?
- Les cadres de concertation ont-ils joué leur rôle, permis l'inclusion et la participation citoyenne ?

c) Impact :

-
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer la gouvernance locale et la démocratie participative ?
-

d) Durabilité :

- Dans quelles mesures, les formations menées sont/seront-elles appliquées et les changements sont/seront-ils observés ?
- Quelle durabilité des activités de redevabilité ?
- Dans quelle mesure les communes se sont appropriées les services ? Les modes de gestion des services sont adaptés aux réalités des communes et de leur territoire et vont-ils malgré tout être durable avec les moyens limités de la commune ?
- Quelle durabilité des cadres de concertation ? Les communes peuvent-elles les maintenir sans appui extérieur ?

La stratégie d'intervention :

a) Pertinence :

- La stratégie d'intervention (approche territoriale, participative et responsabilisante) était-elle adaptée au contexte tchadien et aux besoins des communes ? Les objectifs du projet sont-ils alignés sur les besoins réels des communes et des citoyens ?

- La stratégie d'intervention est-elle cohérente avec les politiques nationales ou locales et des bailleurs de fonds ?
 - Dans quelle mesure la stratégie a-t-elle permis de répondre aux défis spécifiques de la décentralisation et du développement local au Tchad (manque de ressources, instabilité dans les communes, manque de service de base, etc.) ?
- b) Efficacité :**
- La stratégie a-t-elle permis d'atteindre les objectifs fixés dans les délais et avec les ressources disponibles ?

Le dispositif de mise en œuvre et montage partenarial :

- Les ressources humaines, techniques, financières et matérielles sont-elles adaptées à la taille du projet et aux besoins des communes ?
- Le montage partenarial (ID et CEFOD) a-t-il été efficace ?
- Le rôle d'ID comme assistant technique et la place du projet AGORA dans le PAG II étaient-ils efficaces et pertinents ?

3. Demandes de recommandations

Le/la consultant.e.s fera/ont des recommandations conformes à l'action, à la stratégie d'intervention et à l'organisation pour permettre à ID d'améliorer ses interventions et plus particulièrement de mieux préparer les activités qui seront mises en œuvre dans des futures projets similaires. Les demandes de recommandations portent sur les questions suivantes :

Recommandations pour la durabilité :

- Comment assurer un renforcement durable des communes malgré le turn-over des équipes communales ?
- Quelle stratégie pour pérenniser les CCC ?
- Quelles mesures pour pérenniser les services publics mis en place par les communes ?

Recommandations pour la répliation :

- Quelles bonnes pratiques pourraient être répliquées dans d'autres communes ou pays, notamment dans la mise en œuvre du programme (montage partenarial, rôle d'AT, etc.) ?

Recommandations pour l'amélioration des politiques de la décentralisation :

- Comment influencer les politiques de la décentralisation à partir des recommandations de la table ronde ?
- Quels partenariats pourraient être développés pour influencer davantage les politiques de la décentralisation au Tchad ? Quel rôle pour l'ANCT ?
- Comment renforcer les finances des collectivités ?

Recommandations du dispositif :

- Comment améliorer le dispositif de suivi pour les futurs programmes similaires ?

4. Méthodologie

Le/la consultant.e.s doit/vent clairement définir dans son/leur offre la méthodologie qui sera mise en place dans le cadre de cette évaluation. Le critère méthodologique est essentiel dans le choix final du/la consultant.e.s.

Une méthodologie participative est requise et une attention spécifique sera attachée à l'implication des parties prenantes du projet : ID, CEFOD, les communes, leur cadre de concertation, les ménages bénéficiaires, les comités de gestion des services communaux mis en place, l'ANCT, la Direction

Générale de la Décentralisation et du Développement Local, la coordination du PAGII. Cette démarche participative devra permettre une adhésion de tous aux constats et recommandations qui seront formulés par la.le.les consultant.e.s

A noter que quatre communes ont été pré-identifiées pour la mission terrain. Il s'agit de : Bongor, Mongo, Koumra et.

Il devra être proposé une méthode de collecte et traitement des données quantitatives et qualitatives sur la base d'un échantillonnage qui sera précisé dans l'offre technique.

Une **réunion de cadrage** de la mission aura lieu au préalable avec ID (Responsable programme, ARP, direction pays et chargée de mission siège) et le CEFOD (SG et Chargé de Renforcement des Capacités)..

Au **terme des visites-terrain** et des rencontres avec les différentes parties prenantes du projet, le.la.les consultant.e.s organisera.ont des entretiens de restitution avec les maires rencontrés et un **atelier de restitution général** à N'Djamena à l'équipe d'ID et CEFOD. Cet atelier permettra de proposer des axes de réflexion à ID et de susciter un débat qui pourra alimenter la rédaction du **rapport provisoire**. Le rapport provisoire sera remis 14 jours suivant l'atelier de restitution général. Dans la semaine suivant la remise du rapport provisoire, ID et son partenaire transmettront leurs observations. En cas d'incompréhension et/ou de désaccord, un échange pourra être organisé à cette étape avec le.la.les consultant.e.s en présentiel ou à distance.

Le.la.les consultant.e.s disposera alors de deux semaines pour finaliser le **rapport d'évaluation final** qui sera remis à Initiative Développement. La validation finale du rapport est de la responsabilité d'ID.

5. Livrables attendus

Il est attendu de cette évaluation un rapport assez étoffé d'environ 40 pages hors annexes (rapport principal, synthèse, annexes) qui s'articulera de la façon suivante :

- Une **note de cadrage**
- Les **supports des ateliers de restitution**
- Une **synthèse/résumé exécutif** (5 pages maximum) ;
- Un **rapport principal** rappelant le contexte, les objectifs et la méthodologie de l'évaluation et comprenant les résultats détaillés de l'évaluation relatifs aux enjeux formulés, ainsi que les perspectives et les recommandations faites par l'évaluateur.trice ;
- Une **annexe** qui reprendra les comptes rendus succincts des différentes rencontres avec une liste des personnes rencontrées.

Il devra être soumis en version électronique (Word et PDF).

6. Profil et critères de sélection de l'évaluateur.trice

6.1. Profil de l'évaluateur. trice ou de l'équipe d'évaluation

L'évaluateur.trice sera de préférence un.e expert.e national.e ou international en développement disposant d'une expérience significative dans les de la gouvernance locale, d'appui à la décentralisation et au développement local.

Il est possible de constituer une équipe pluridisciplinaire pour répondre à ces expertises attendues.

Plus précisément, il.elle devra justifier de compétences solides en :

- Evaluation de projet : savoir-faire méthodologique, conduite d'entretiens individuels et collectifs, analyse des données quantitatives et qualitatives, rédaction de rapports, etc. ;
- Développement local, décentralisation, gestion des déchets, eau et renforcement-accompagnement des acteurs ;
- Connaissance avérée du milieu urbain et du contexte tchadien.

6.2. Critères de sélection

Le.la.les consultant.e.s est.sont invité.e.s à prendre connaissance des présents termes de référence et à faire une **proposition technique et financière** pour la réalisation de l'évaluation.

La sélection s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Exposé de la problématique et compréhension des enjeux de l'évaluation ;
- Démarche méthodologique proposée ;
- Qualifications, expériences et compétences de l'évaluateur.trice (y compris CV) ;
- Expériences en lien avec l'appui à la décentralisation et au développement local (il faudra présenter une liste d'expériences en lien avec la mission et les références des personnes/structures concernées par ces missions) ;
- Détail des prix et coûts des différentes prestations (y compris restitution à N'Djamena).

7. Calendrier de l'évaluation et aspects logistiques

La mission du.de la.des consultant.e.s se déroulera à compter de 14 avril 2025 suivant le calendrier établi de commun accord entre le.la consultant.e et ID. La restitution provisoire devra avoir lieu au plus tard le **13 mai 2025** à N'Djamena et le rendu final des documents avant le **10 juin 2025**.

Le calendrier prévisionnel est de **15 jours minimum** sur le terrain (trajets A/R Communes-Ndjama ou Moundou inclus).

Le.la.les consultant.e.s bénéficiera.ont de l'appui à N'Djamena à la réalisation de sa mission: prises de contacts avec différents interlocuteurs locaux si souhaité, etc.

8. Modalités financières et de réponse

Le budget disponible pour cette évaluation est de **10 MFCFA**. La proposition financière présentée par le.la consultant.e devra comprendre tous les coûts :

- Les honoraires du.de la consultant.e ou de l'équipe de consultante ;
- Les *per diem* de l'équipe de consultance ;
- Les frais de transports Ndjama/Communes et toutes autres dépenses en lien avec les activités prévues (y compris les ateliers de restitution à Moundou).

Les modalités financières seront précisées lors de la signature du contrat.

Les propositions méthodologiques et financières (réponse aux présents termes de référence), accompagnées de toutes les pièces attendues (CV, références...), devront être envoyées à Initiative

Développement, au plus tard le **27 mars 2025**, sous forme électronique (email) à l'attention de la Directrice Pays : s.oudin@id-ong.org, copie au responsable de programme HOUEMADJI Richard r.ouemadji@id-ong.org